



COMMUNE DE MEX

PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEX

Préavis N° 4 / 2017

Mex, le 30 octobre 2017

BUDGET 2018

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité présente au Conseil général de Mex le budget 2018 en vue de son approbation.

Les postes budgétaires qui nécessitent une explication sont commentés directement dans le document « BUDGET 2018 ».

L'exercice se solde par un bénéfice de CHF 3'200.- :

après amortissements de :

- CHF 48'500.- (RC 251a)

après attributions de :

- CHF 85'000.- au fonds de réserve affectée de l'épuration
- CHF 61'800.- au fonds de réserve affectée de l'eau
- CHF 7'000.- au fonds de réserve ad hoc (versement de Bobst)
- CHF 10'000.- au fonds de rénovation des bâtiments

et après prélèvements de :

- CHF 12'300.- du fonds de réserve affectée de la déchetterie

Autorités

Peu de différence avec le budget 2017, la municipalité et les commissions vont certainement consacrer plusieurs heures pour la présentation et le suivi des deux projets de construction.

Administration

Légère augmentation par rapport au budget 2017, notamment du point de vue des salaires. En 2018, taux d'activité de la boursière à 40% (dès avril 2017) et certaines tâches supplémentaires attribuées à notre auxiliaire (env. 10%).

Le montant de notre participation aux transports publics a également augmenté d'env. CHF 2'000.-. Afin de conserver une mobilité pour la population de Mex, une indemnisation financière de CHF 80'000.- est allouée à CarPostal.

Recettes fiscales

Les recettes des personnes physiques sont en légère hausse. Elles peuvent fluctuer en fonction du nombre d'arrivées et de départs de contribuables, de leur capacité contributive et d'éventuels remboursements ou suppléments pour les périodes de taxation précédentes. Les recettes des personnes morales sont en hausse, dues aux bons résultats de notre principal contribuable.

Charges cantonales

L'alimentation de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière s'élève, selon le budget du Canton de Vaud basé sur les chiffres au 31.12.2016 et un point d'impôt de CHF 46'902.-, à CHF 1'883'000.-. Selon nos estimations, notre point d'impôt devrait atteindre CHF 55'700.-, et, afin d'anticiper une augmentation des charges lors du bouclage, nous avons budgété une provision de CHF 155'000.- en alimentation de la péréquation et de CHF 50'000.- pour la facture sociale.



COMMUNE DE MEX

Evolution charges cantonales	2018	2017	2016	2015
Péréquation nette	790'000	623'000	793'892	596'724
provision	155'000	200'000		
Facture sociale nette	972'000	650'000	1'205'809	742'327
provision	50'000	250'000	-130'000	-25'000
Réforme policière	121'000	105'000	121'076	105'774
Total péréquation	2'088'000	1'828'000	1'990'777	1'419'825
Rattrapage, comptabilisé sur année suivante		400'000	-186'277	114'022
TOTAL comptabilisé	2'088'000	2'228'000	1'804'500	1'533'847
Point d'impôt	55'738 <i>estimé</i>	55'984 <i>estimé</i>	46'902	37'121

Intérêts des dettes à moyen et long terme

Les intérêts sur les emprunts liés aux nouvelles constructions et à la rénovation de l'auberge seront intégrés aux investissements (crédit de construction).

Domaines et bâtiments

Tous les entretiens hors du courant sont mentionnés en regard des comptes.

Tous les frais du collège liés à l'école sont remboursés à 100% par l'ASICoPe.

Le projet de transformation de l'auberge vous sera présenté courant 2018. Les travaux ne commenceront pas avant le 2^e tiers de l'année, donc des frais minimums de chauffage et d'assurance sont budgétés.

Routes

Travaux courants, réfections diverses de routes, curage des sacs de route.

Achat d'un tracteur, pour ne plus externaliser certains travaux liés à la voirie et à la déchetterie.

Ordures ménagères

Ce dicastère est soumis à la TVA dès le 01.01.2017. La TVA sur l'investissement de la déchetterie a donc pu être récupérée et fait l'objet d'un revenu extraordinaire pour 2017, ce qui permettra une attribution au fonds de réserve affectée de la déchetterie. Ce fonds permettra de couvrir en 2018 une perte budgétée à CHF 12'300.-. La taxe de CHF 80.- (TVA 8% incluse) est donc maintenue pour 2018. La situation sera revue lors de l'élaboration du budget 2019.

Réseaux d'égouts, d'épuration

La taxe de raccordement pour les deux projets d'investissement communaux sera comptabilisée lors du commencement des travaux, soit un montant total d'environ CHF 76'000.-. La différence entre les revenus et les charges sera attribuée au fonds de réserve affectée de l'épuration.



COMMUNE DE MEX

Instruction publique et cultes

Le démarrage de la piscine des Chavannes devrait intervenir en 2018. Il a été prévu un budget de CHF 3.-/habitant.

Les statuts de l'association scolaire intercommunale Asivenoge seront adoptés fin 2017. Un montant de CHF 10.-/habitant a été estimé afin de rémunérer les activités du CODIR (comité directeur) et des commissions ainsi que différents frais relatifs à l'étude du PPA.

Un projet de rénovation profonde de l'église de la paroisse catholique de Bussigny nous a été soumis, pour un montant d'env. 2 millions. Les Communes de Bussigny, Mex, Villars-Ste-Croix et Vuflens-la-Ville financeront le projet. En 2018, un crédit d'étude de CHF 300'000.- sera utilisé afin d'estimer plus précisément cette rénovation, participation à hauteur de 4.39% pour notre commune.

Sécurité sociale

Notre cantine Pic'Fouls remporte toujours du succès ; environ 30 repas sont servis par semaine.

Les explications de la facture sociale sont données ci-dessus sous charges cantonales.

L'augmentation de l'accueil de jour de de la région de Cossonay (Ajerco) est due aux nouvelles structures pré-scolaires, soit les UAPE. Le coût du parascolaire, soit garderie ou accueillante en milieu familial se monte à CHF 108.31 par habitant. (2017 :CHF 105.50 et 2016 : CHF 101.61). Quant au pré-scolaire, 10% du total par habitant (CHF 4.91) et le solde de 90% se calculera à la prestation. Ces montants peuvent fluctuer selon la participation des parents, le nombre d'enfants accueillis, les prestations et le changement d'année scolaire.

Réseau d'eau

A la suite de l'augmentation de l'eau à CHF 2.-/m³, le budget est équilibré. Une attribution au fonds de réserve affectée et due aux taxes de raccordement, entre autre, pour les deux projets d'investissement communaux.

Ce budget reste sous réserve des décisions du Conseil général concernant les différents projets qui seront soumis pour approbation. Pour rappel, au 31.12.2016, le fonds de réserve générale se monte à CHF 1'039'926.85.- et notre capital à CHF 558'769.70.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MEX

vu le préavis 4/2017 de la municipalité adopté en séance du 30 octobre 2017
ouï le rapport de la COGESFIN (commission de gestion et finances)
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

➤ d'adopter le budget 2018 bénéficiaire de CHF 3'200.- tel que présenté.

Nous vous remercions de la prise en considération de notre préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La secrétaire

Gregory Wyss

Brigitte Beuchat